

**RAPPORT ANNUEL DÉCOULANT DE  
LA DÉCISION D-2013-081 (R-3807-2012)**

**ANNÉE 2022**

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. DÉPENSES D'EXPLOITATION.....	4
3. IMMOBILISATIONS.....	9
4. CONCLUSION.....	10

## 1 1. INTRODUCTION

2 Le présent rapport fait suite à l'engagement d'Intragaz de soumettre un rapport à la fin  
3 de chaque année financière. Il s'agit d'un rapport administratif annuel visant à informer  
4 la Régie de l'énergie (la « Régie ») des dépenses d'exploitation et des investissements  
5 effectués par Intragaz au cours de l'année civile. Pour ce rapport, Intragaz a conservé  
6 la même présentation que celle des années précédentes.

7 En guise de rappel, l'année civile est utilisée dans le présent rapport, au lieu de l'année  
8 tarifaire (mai à avril), car l'année civile correspond à l'exercice financier d'Intragaz pour  
9 lequel des résultats financiers audités sont disponibles.

10 Le dossier R-3807-2012 visait l'approbation des tarifs d'Intragaz pour la période  
11 2013-2022. Le présent rapport vise l'année civile 2022 qui couvre l'exercice financier  
12 s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Au cours de cette période,  
13 les Tarifs E-6 et E-7 étaient en vigueur à la suite des décisions D-2013-081,  
14 D-2013-097 et D-2020-127 rendues dans les dossiers R-3807-2012 et R-4034-2018.

15 Le présent document a été structuré de la façon suivante :

- 16 – Dépenses d'exploitation (pages 4 à 8);
- 17 – Immobilisations (pages 9 et 10);
- 18 – Conclusion (page 10).

## 1 2. DÉPENSES D'EXPLOITATION

2 En juin 2012, Intragaz avait présenté son évaluation du revenu requis, calculé selon  
 3 les paramètres établis dans la preuve déposée dans le cadre du dossier R-3807-2012.  
 4 Concernant les dépenses d'exploitation utilisées dans cette évaluation, Intragaz avait  
 5 utilisé son budget de dépenses d'exploitation de l'exercice 2012 (préparé en 2011)  
 6 qu'elle avait ajusté afin de tenir compte des effets de l'inflation et des dépenses  
 7 ponctuelles qui surviennent à des fréquences autres qu'annuelles. Pour 2022, les  
 8 dépenses prévues au coût de service totalisaient 6 286 022 \$ et comportaient des frais  
 9 de transport de gaz. À la suite de la décision D-2013-081, qui faisait dorénavant  
 10 assumer directement par Énergir (Gaz Métro) le coût de transport de gaz sur le réseau  
 11 TQM, les dépenses d'exploitation d'Intragaz ont donc été ramenées à 5 693 313 \$  
 12 pour 2022.

13 Le tableau 1 ci-dessous présente les dépenses d'exploitation réelles pour l'année  
 14 2022 en comparaison à celles estimées dans le cadre du dossier tarifaire  
 15 R-3807-2012.

16 **Tableau 1**

1 <b>Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$</b>				
2 <b>Sites combinés</b>				
3 <b>Pour l'exercice financier 2022</b>				
4 (1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<b>Description</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>(Col. 2- col.3)</b>	
	<b>Réel <sup>1</sup></b>	<b>R-3807-2012 <sup>2</sup></b>	<b>Écart (\$)</b>	<b>Écart (%)</b>
5 Salaires et charges sociales	1 641 081	1 326 936	314 145	23,7%
6 Consultants	17 196	43 402	-26 206	-60,4%
7 Environnement	45 238	56 239	-11 001	-19,6%
8 Consommables	164 614	191 946	-27 332	-14,2%
9 Énergie	108 531	122 136	-13 605	-11,1%
10 Entretien et réparations	385 825	566 668	-180 843	-31,9%
11 Roulant	45 143	40 712	4 431	10,9%
12 Communications	22 157	32 888	-10 731	-32,6%
13 Transport de gaz	0	0	0	N/A
14 Assurances, taxes et redevances	671 510	736 852	-65 342	-8,9%
15 Divers	72 678	48 414	24 264	50,1%
16 Honoraires professionnels	36 035	49 515	-13 480	-27,2%
17 Frais administratifs - siège social <sup>3</sup>	77 969	0	77 969	N/A
18 Frais généraux	21 166	79 713	-58 547	-73,4%
19 <b>Sous-total</b>	<b>3 309 143</b>	<b>3 295 419</b>	<b>13 724</b>	<b>0,4%</b>
20 Recharges du commandité	2 021 132	2 397 894	-376 762	-15,7%
21 <b>Total</b>	<b>5 330 275</b>	<b>5 693 313</b>	<b>-363 038</b>	<b>-6,4%</b>

22 Note 1 : Données auditées.

23 Note 2 : Voir pièce Intragaz-1, Document 2, page 12, colonne 11, dossier tarifaire R-3807-2012, sans la dépense de transport de gaz.

24 Note 3 : Ces coûts étaient auparavant comptabilisés dans Intragaz inc.

17 Les dépenses d'exploitation réelles de 2022 totalisent 5 330 275 \$, représentant  
 18 363 038 \$ de moins que ce qui avait initialement été prévu dans le dossier tarifaire

1 R-3807-2012 pour l'année 2022. Dans les paragraphes qui suivent, Intragaz  
2 analysera, dans un premier temps, les dépenses d'exploitation de la société en  
3 commandite, dont la somme se retrouve à la ligne 19 du tableau 1 pour, par la suite,  
4 analyser les recharges du commandité (ligne 20) de façon distincte, en utilisant le  
5 tableau 2 de la page 7, lequel comprend l'ensemble des dépenses d'exploitation du  
6 commandité pour 2022.

7 Concernant les dépenses d'exploitation de la société en commandite (ligne 19 du  
8 tableau 1), les dépenses réelles de 2022 ont été de 13 724 \$ plus élevées que ce qui  
9 avait été initialement estimé. Ci-après sont présentées les explications concernant les  
10 écarts les plus importants (écarts d'au moins 10 % et 10 k\$ pour chaque élément) :

11 – **Salaires et charges sociales (314 145 \$)** : En 2022, les dépenses de salaires et  
12 charges sociales ont coûté 314 145 \$ de plus que ce qui avait été prévu  
13 initialement. Cette rubrique a généré des écarts défavorables tous les ans depuis  
14 2013 et cela est principalement attribuable au fait que l'indexation des salaires  
15 estimée dans l'élaboration du revenu requis n'était pas suffisante pour couvrir le  
16 mouvement dans les échelons, l'augmentation des coûts des avantages sociaux  
17 (notamment l'assurance groupe) et les promotions des employés. Pour 2022, les  
18 écarts défavorables sont causés par les éléments suivants :

- 19 • Mouvement dans les échelons et promotions (97 k\$);
- 20 • Rémunération variable plus élevée (25 k\$);
- 21 • Ajout d'un employé en prévision d'un départ à la retraite (113 k\$);
- 22 • Régime de retraite et autres éléments (156 k\$).

23 – **Consultants (-26 206 \$)** : En 2022, les dépenses de consultants ont totalisé  
24 17 196 \$ représentant 26 206 \$ de moins que ce qui avait été prévu lors de  
25 l'élaboration du dossier tarifaire de 2013-2022. Cet écart favorable découle  
26 principalement d'une utilisation réduite de consultants au cours de l'exercice;

27 – **Environnement (-11 001 \$)** : Les dépenses de nature environnementale pour  
28 l'exercice 2022 ont été de 11 001 \$ moins élevées que ce qui avait été prévu lors  
29 de l'élaboration du dossier tarifaire. Cette différence est principalement  
30 occasionnée par une quantité moindre de produits dont il fallait disposer (huile et  
31 eau usées) ainsi que d'un nombre réduit d'analyses au cours de l'exercice. Intragaz  
32 a procédé à une révision de l'ensemble des types d'analyses qu'elle réalise, ce qui  
33 a permis de réviser à la baisse la fréquence de certaines d'entre-elles;

34 – **Consommables (-27 332 \$)** : En 2022, les dépenses de consommables ont été de  
35 27 332 \$ inférieures à ce qui avait été prévu initialement. Cela est attribuable au  
36 prix du méthanol qui a baissé sensiblement par rapport aux prévisions initiales;

- 1 – **Énergie (-13 605 \$)** : Au cours de l'exercice 2022, les dépenses reliées à l'énergie  
2 ont été de 13 605 \$ inférieures aux prévisions initiales. Cela est attribuable à  
3 plusieurs facteurs favorables de moindre envergure;
- 4 – **Entretien et réparations (-180 843 \$)** : Les dépenses d'entretien et réparations de  
5 2022 ont été de 180 843 \$ moins élevées que prévu. Cet écart favorable est  
6 notamment attribuable à des travaux d'entretien qui ont pu soit être évités soit être  
7 reportés à un moment ultérieur, ainsi qu'à des dépenses d'entretien général moins  
8 élevées;
- 9 – **Communication (-10 731 \$)** : En 2022, les dépenses de communication ont  
10 totalisé 22 157 \$ représentant 10 731 \$ de moins que ce qui avait été prévu lors de  
11 l'élaboration du dossier tarifaire de 2013-2022. Cet écart favorable découle  
12 principalement de la réallocation des frais de cellulaires au commandité, au cours  
13 de l'exercice;
- 14 – **Divers (24 264 \$)** : Pour l'exercice 2022, les dépenses de cette rubrique ont été de  
15 24 264 \$ supérieures à ce qui avait été prévu initialement. Cela est principalement  
16 attribuable aux coûts d'opération plus élevés que prévus résultant de la mise en  
17 place d'un nouveau système de sécurité/surveillance ainsi qu'une année chargée  
18 en formations périodiques;
- 19 – **Honoraires professionnels (-13 480 \$)** : En 2022, les honoraires professionnels  
20 ont totalisé 36 035 \$ représentant 13 480 \$ de moins que ce qui avait été prévu lors  
21 de l'élaboration du dossier tarifaire de 2013-2022. Cet écart favorable découle de  
22 divers éléments;
- 23 – **Frais généraux (-58 547 \$)** : Les dépenses de cette rubrique ont été de 58 547 \$  
24 inférieures aux prévisions initiales. Cela découle principalement d'une réduction  
25 des dépenses reliées aux commandites, à la participation à diverses associations  
26 et à des activités moins fréquentes (déplacements, congrès, etc.).

## 27 **Recharge du commandité**

28 Le tableau 2 ci-dessous présente les dépenses d'exploitation réelles du commandité  
29 en 2022 en comparaison avec celles estimées, pour ce même exercice, dans le  
30 dossier tarifaire 2013-2022.

**Tableau comparatif des dépenses d'exploitation (réelles vs estimées) en \$  
Pour le commandité  
Pour l'exercice financier 2022**

(1) Description	(2) 2022 Réel <sup>1</sup>	(3) 2022 R-3807-2012 <sup>2</sup>	(4) Écart (\$)	(5) Écart (%)
Salaires et avantages sociaux	1 865 108	2 100 273	-235 165	-11,2%
Honoraires professionnels	15 965	159 425	-143 460	-90,0%
Assurances, taxes et permis	35 796	23 963	11 833	49,4%
Loyer	0	99 152	-99 152	-100,0%
Énergie	-327	22 007	-22 334	-101,5%
Communications	9 207	16 872	-7 665	-45,4%
Locations-équipements	377	5 379	-5 002	-93,0%
Fournitures de bureau	5 812	21 273	-15 461	-72,7%
Entretien et services	108 489	80 446	28 043	34,9%
Formation Adm et Géologie/Réservoir	6 917	43 035	-36 118	-83,9%
Transport et hébergement	-55 590	15 649	-71 239	-455,2%
Allocation automobile et location de véhicule	962	12 104	-11 142	-92,1%
Divers	10 634	25 552	-14 918	-58,4%
Amortissement	22 181	27 700	-5 519	-19,9%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>2 025 531</b>	<b>2 652 830</b>	<b>-627 299</b>	<b>-23,6%</b>
Recharges aux autres sociétés et autres revenus	(4 399)	(254 936)	250 537	-98,3%
<b>Recharge du commandité à Intragaz SEC</b>	<b>2 021 132</b>	<b>2 397 894</b>	<b>-376 762</b>	<b>-15,7%</b>

Note 1 : Données auditées.

Note 2 : Voir pièce Intragaz-1, Document 2, page 26, colonne 10, dossier tarifaire R-3807-2012.

2 Pour l'exercice 2022, les recharges du commandité ont été de 2 021 132 \$  
3 représentant 376 762 \$ de moins que ce qui avait été initialement prévu lors de  
4 l'élaboration du dossier tarifaire R-3807-2012. Il est à noter qu'à toutes fins pratiques,  
5 il n'y a plus d'activités dans les autres sociétés en commandite d'Intragaz, d'où le  
6 montant réduit de recharges à celles-ci. Les dépenses totales du commandité (avant  
7 de considérer les recharges aux autres sociétés) sont quant à elles 627 299 \$ moins  
8 élevées que budgétées.

9 Vous trouverez ci-après les explications concernant les écarts les plus importants  
10 (écarts d'au moins 10 % et 10 k\$ pour chaque élément):

- 11 – **Salaires et avantages sociaux (-235 165 \$)** : L'écart favorable de 235 165 \$ est  
12 en partie généré par un poste temporairement non comblé en 2022 ainsi que des  
13 positionnements favorables dans les échelles de salaires suite à des mouvements  
14 de personnel.
- 15 – **Honoraires professionnels (-143 460 \$)** : Cette rubrique inclut les coûts liés au  
16 conseil d'administration. Il y a eu moins de réunions du conseil d'administration et  
17 moins d'administrateurs (quatre au lieu de six), en plus du remplacement du  
18 versement de jetons de présence par le remboursement de certains frais de

- 1 déplacement. Cela explique la majeure partie de l'écart favorable constaté. Intragaz  
2 a également réalisé des économies au niveau des honoraires par rapport aux  
3 prévisions initiales, notamment en ce qui concerne les honoraires liés à la  
4 comptabilité et à la fiscalité à la suite d'un appel d'offres qui a résulté en un  
5 changement d'auditeur en 2013;
- 6 – **Assurances, taxes et permis (11 833 \$)** : L'écart défavorable de cette rubrique  
7 provient de modifications à la couverture d'assurance ainsi qu'à l'augmentation du  
8 coût de celle-ci;
- 9 – **Loyer (-99 152 \$)** : L'écart favorable provient des économies de loyer engendrées  
10 par la fin du bail de location des locaux administratifs de l'entreprise à la suite du  
11 déménagement dans le nouvel édifice construit en 2021;
- 12 – **Énergie (-22 334 \$)** : À la suite du déménagement dans le nouvel édifice construit  
13 en 2021, les charges d'énergie sont comptabilisées pour le commanditaire;
- 14 – **Fournitures de bureau (-15 461 \$)**: Cette rubrique génère un écart favorable de  
15 14 393 \$ et résulte de dépenses moindres en 2022, dont une partie est attribuable  
16 au télétravail;
- 17 – **Entretien et services (28 043 \$)** : Ce poste de dépenses est défavorable de  
18 28 043 \$ en raison de l'augmentation des frais de services en lien avec le nouveau  
19 programme de cybersécurité mis en place en 2022;
- 20 – **Formation, Administration et Géologie/Réservoir (-36 118 \$)** : Ce poste de  
21 dépenses est de 36 118 \$ moins élevé que ce qui avait été initialement estimé et  
22 cela est principalement attribuable à la réduction des coûts de formation par rapport  
23 à ce qui avait été prévu initialement;
- 24 – **Transport et hébergement (-71 239 \$)** : Cette rubrique génère un écart favorable  
25 de 71 239 \$ et résulte d'un revirement de provision comptable lié à des dépenses  
26 de déplacement non réalisées;
- 27 – **Allocation automobile et location de véhicule (-11 142 \$)** : L'écart favorable de  
28 cette rubrique est attribuable à un nombre réduit de déplacements par rapport à ce  
29 qui avait été prévu initialement;
- 30 – **Divers (-14 918 \$)** : L'écart favorable de cette rubrique est le résultat de multiples  
31 facteurs.



### 1 3. IMMOBILISATIONS

2 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3807-2012, Intragaz avait évalué ses besoins en  
3 immobilisations sur une période de 10 ans. Cet exercice avait permis de déterminer  
4 des dates prévues pour le remplacement de certains actifs. Toutefois, il y avait  
5 également des immobilisations dont les dates d'acquisition étaient non déterminées.  
6 Dans ce dernier cas, un montant de 3,5 M\$ en immobilisations avait été réparti de  
7 manière uniforme sur la période de 10 ans couvrant l'application du tarif. Le coût  
8 moyen annuel des immobilisations (incluant celles à dates déterminées et non  
9 déterminées) pour la période de 2013 à 2022 était de 506 500 \$<sup>1</sup>. Pour l'année 2022,  
10 des investissements en immobilisations de 50 000 \$ étaient prévus. Aucune  
11 immobilisation dont la date de réalisation était indéterminée n'a été réalisée en 2022.

12 En 2022, Intragaz a acquis des immobilisations liées au dossier R-3807-2012 d'une  
13 valeur de 1 146 156 \$ par rapport aux prévisions de 50 000 \$.

14 Au cours de l'exercice 2022, Intragaz a procédé à des travaux de réfection majeurs  
15 sur le compresseur C-4 au site de Pointe-du-Lac au coût de 733 k\$. Originellement  
16 planifiée en dépense en 2020, la comptabilisation de ces travaux a été modifiée en  
17 raison de la nature des travaux effectués qui augmente substantiellement la durée de  
18 vie de l'actif.

19 En 2022, Intragaz a fait l'acquisition de 2 camions légers (123 k\$), a également  
20 procédé à des travaux visant la conception de modèles géologiques numériques ainsi  
21 qu'à l'acquisition de données géophysiques concernant ses réservoirs (50 k\$) et a  
22 acquis des équipements visant la sûreté et la surveillance des installations (57 k\$).  
23 Intragaz a aussi conclu des ententes de servitudes permanentes (69 k\$). Enfin, elle a  
24 aussi acquis divers équipements de moindre importance (112 k\$).

25 Intragaz a engagé, en 2022, des coûts de l'ordre de 14,2 M\$ pour le projet  
26 d'optimisation aux sites de Pointe-du-Lac et de Saint-Flavien, lequel a fait l'objet de  
27 décisions favorables de la Régie au courant de l'année 2021 (D-2021-130 et D-2021-  
28 131, R-4157-2021).

29 Le tableau 3 ci-après présente les acquisitions réelles pour l'année 2022 en  
30 comparaison avec les prévisions du dossier R-3807-2012.

---

<sup>1</sup> R-3807-2012, pièce Intragaz -1, Document 2, page 31

1

Tableau 3

<b>Programme d'immobilisations Pour l'exercice financier 2022 Sites combinés (\$)</b>				
(1)	(2)	(3)	(4)	
Description	2022 Réel <sup>1</sup>	2022 R-3807-2012 <sup>2</sup>	Écart	
6 Aménagement et bâtiment (construction d'un nouvel édifice pour le siège social)	13 858			13 858
7 Réservoir souterrain (relevé sismique)	50 458			50 458
8 Remise à neuf du C-4	733 915			733 915
9 Remplacement de deux camions	123 214			123 214
10 Remplacement de la fosse septique	17 288			17 288
11 Informatique (logiciel de formation pour entrepreneurs)	858			858
12 Instrumentation (système de caméras de surveillance, retransmission de pression des puits, remplacement analyseur d'humidité)	57 023			57 023
13 Compresseur à air (Pointe-du-Lac) Les coûts seront répartis en diverses rubriques.	38 404			38 404
14 Servitudes permanentes	69 310			69 310
15 Divers	41 828	50 000		-8 172
<b>16 Sous-total des immobilisations</b>	<b>1 146 156</b>	<b>50 000</b>		<b>1 096 156</b>
17 Projets d'optimisation de Pointe-du-Lac et St-Flavien (dossier R-4157-2021)	14 223 485			
<b>18 Total des immobilisations <sup>3</sup></b>	<b>15 369 641</b>			

19 Note 1 : Données auditées

20 Note 2 : Voir pièces Intragaz-1, Document 2, page 31, colonne 12, dossier tarifaire R-3807-2012

21 Note 3 : Certains projets sont toujours en cours à la fin de 2022.

## 2 4. CONCLUSION

3 En 2022, les dépenses réelles d'Intragaz, société en commandite, ont été de  
4 363 038 \$ moins élevées que prévu initialement au dossier tarifaire R-3807-2012. En  
5 revanche, les acquisitions d'immobilisations de l'exercice ont, quant à elles, généré un  
6 écart défavorable de 1 096 156 \$, sans tenir compte des projets d'investissement qui  
7 ont fait l'objet d'une demande d'autorisation distincte en 2021.

8 Il est utile de rappeler que les tarifs d'Intragaz établis dans le cadre du dossier tarifaire  
9 R-3807-2012 portent sur une période de 10 ans et il importe donc de tenir compte de  
10 cet élément en analysant les résultats d'une seule année.